

CE QU'IL FAUT SAVOIR

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

DISPDIJ26005

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ATELIERS ASTRONICS
DE LA MAISON CENTRALE (MC) DE SAINT-MAUR**

Date et heure limites de réception des offres :
Jeudi 10 septembre 2026 à 12:00

**Direction interrégionale des services pénitentiaires
Département des Affaires Immobilières
72A rue d'Auxonne
BP 13331
21033 DIJON**

OBJET

La Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Dijon (DISP Dijon) souhaite engager une opération de travaux visant à réaménager les ateliers de production Nord, afin d'accompagner le développement de l'activité de PGA Astronics.

FORME JURIDIQUE ET DEROULEMENT

Marché public passé selon la procédure adaptée (MAPA). La procédure implique l'envoi simultané par les candidats de leur candidature et de leur offre.

La procédure permettra une phase de négociations optionnelle avec les candidats ayant déposé une offre. Aucune négociation portant sur la seule dimension financière ne sera réalisée durant la phase de négociation (demande de rabais) ; les candidats sont par conséquent invités à proposer leur meilleur prix au stade de leur offre initiale.

la date de remise des offres est fixée au 10 septembre 2026. Ce délai comprend les visites rendues obligatoires dans le cadre de cette consultation.

ETENDUE DE L'OPERATION

La part de l'**enveloppe prévisionnelle** du maître d'ouvrage affectée **aux travaux** est comprise dans l'intervalle suivant

310 000 € HT < enveloppe < 330 000 € HT.

Répartition par lot :

LOT1 Travaux de Maçonnerie, petits travaux de menuiserie et résine de sol	80 000 €HT < enveloppe < 85 000 €HT
LOT2 Travaux de câblage Et d'installations électriques	70 000 €HT < enveloppe < 72 000 €HT
LOT3 Travaux d'installation de matériel de ventilation et de climatisation, travaux de plomberie	80 000 €HT < enveloppe < 88 000 €HT
LOT4 Travaux de pose de plaques de plâtre, pose de portes, peinture murale	80 000 €HT < enveloppe < 85 000 €HT

La **durée prévisionnelle** d'exécution du marché

12 semaines (dont 4 semaines de préparation)

Début prévisionnel des prestations

Octobre 2026

Localisation : Maison Centrale de Saint-Maur (36)

MODALITES DE DEMANDE DE VISITES

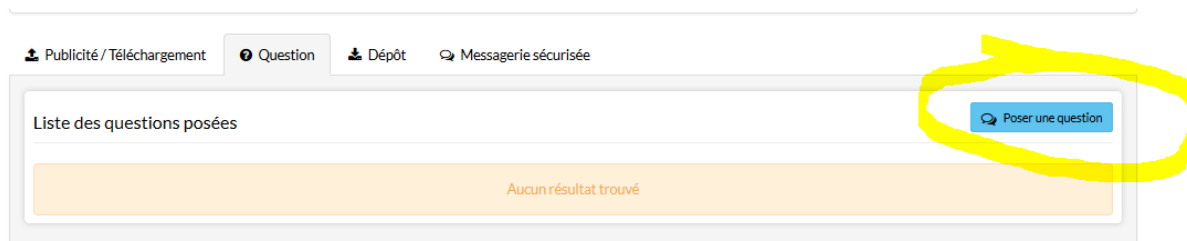
La visite préalable est obligatoire, afin de mieux appréhender le périmètre du projet et les contraintes inhérentes à l'opération.

Les dates de visites programmées sont les suivantes :

06/08/2026 à 11h
06/08/2026 à 14h
12/08/2026 à 11h
12/08/2026 à 14h
19/08/2026 à 11h
19/08/2026 à 14h
26/08/2026 à 11h
26/08/2026 à 14h
03/09/2026 à 11h
03/09/2026 à 14h

La demande de visite doit être anticipée dans un délai d'au moins une semaine avant la date souhaitée. Dans le cas contraire, la possibilité de visite ne peut être garantie.

Les candidats demanderont à visiter le site concerné en déposant, au plus tôt, à l'aide de l'annexe 1 du Règlement de Consultation accompagnée des justificatifs qui y sont listés, **une demande de visite**, sur la plateforme PLACE impérativement sur la page de la consultation (rubrique « poser une question ») en spécifiant la date de visite souhaitée.



Ils doubleront leur demande sur les boîtes :

dai-marches.disp-dijon@justice.fr et guillaume.maton@justice.fr

MODALITES DE REMISE DES DOCUMENTS A DIFFUSION RESTREINTE

Certaines pièces du DCE comportant des informations à diffusion restreinte, elles ne font pas partie du DCE téléchargeable sur PLACE.

Elles seront communiquées aux candidats, contre engagement de confidentialité (annexe 2 du RC) dûment complété et signé, transmis à l'acheteur suivant les mêmes modalités que celles adoptées pour la prise de rendez-vous de visite, décrites ci-dessus (dépôt sur PLACE + deux courriels).